



Raccordement : antenne-relais du Gardour

Depuis 2018, le SDEER accompagne le dispositif de couverture ciblée destiné à généraliser la couverture mobile haut débit dans des zones souvent les plus éloignées du réseau électrique.

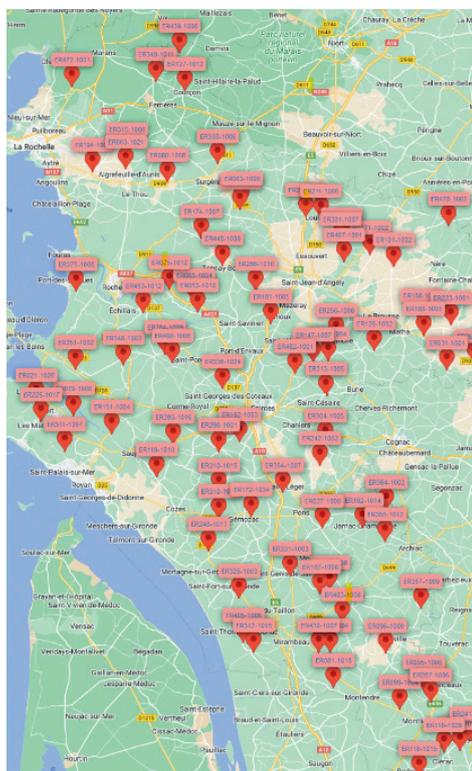
Exemple d'une opération d'extension récente : l'antenne-relais du Gardour, dans la forêt domaniale de la Coubre, à La Tremblade.

Le SDEER est associé au dispositif de couverture ciblée

Dans le cadre des objectifs gouvernementaux de résorption de la fracture numérique, l'Etat et les opérateurs de téléphonie mobile sont convenus, en 2018, d'un dispositif dit de couverture ciblée (ou « New Deal ») devant parvenir à assurer plus rapidement une couverture mobile, notamment 4G, pour tous les Français. Dans chaque département, le Syndicat d'énergie y est associé, au sein de l'équipe-projet locale réunie sous l'égide du Préfet. Ceci permet au syndicat d'appréhender au plus tôt les travaux d'extension du réseau électrique nécessaires à la viabilisation des projets des nouvelles antennes-relais.

Parmi les sites concernés, l'équipe-projet départementale de Charente-Maritime, associant le SDEER, a retenu en 2020 un site de la commune de La Tremblade distant de plus de 6 kilomètres du réseau de distribution : la butte du Gardour qui domine la Forêt de la Coubre.

Les travaux d'une longueur exceptionnelle, s'agissant d'une extension pour une installation de consommation, ont pu être réalisés au début de l'été 2022, dans les délais impartis.



Le dispositif New Deal vient compléter les sites librement choisis par les opérateurs de télécommunications mobiles (Bouygues Télécom, Free, Orange et SFR). Au total, depuis 2018, le SDEER a réalisé des travaux d'extension du réseau pour plus d'une centaine d'antennes de téléphonie mobile.

Ci-dessus : la carte des sites concernés.

